



TSXV : RDS

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse N° 9, 2007

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON OPTIONNE LA PROPRIÉTÉ DE NICKEL, CUIVRE ET OR DE RM NICKEL AU QUÉBEC

Rouyn-Noranda, le 4 septembre 2007 : Ressources minières Radisson (Radisson ou la Société) est heureuse d'annoncer la conclusion d'une entente lui permettant d'acquérir la propriété RM Nickel située à environ 20 km à l'ouest de Rouyn-Noranda. Les conditions de l'entente comprennent un paiement comptant de 250 000 \$ et l'émission de 2 000 000 actions de classe A de Radisson aux détenteurs des titres d'exploration.

La propriété de nickel, cuivre et or de RM Nickel est constituée de 48 claims miniers couvrant une superficie de 1304,5 ha dans le canton de Beauchastel, à environ 20 km à l'ouest de Rouyn-Noranda. La propriété est située dans la ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi, à l'intérieur du Groupe de Blake River. Elle couvre la partie nord-ouest de la syénite d'Aldermac et les nombreuses coulées rhyolitiques qui lui sont associées ainsi qu'une partie du Gabbro de Horseshoe qui comprend de nombreux indices de Cu, Ni, Pt, Pd et Au.

Le gisement RM Nickel se trouve à la base du Gabbro de Horseshoe, près du contact avec les andésites sous-jacentes. La minéralisation consiste en des lentilles de sulfures massifs à semi-massifs pouvant atteindre jusqu'à 4 m d'épaisseur localisées à la base du Gabbro. Des zones de sulfures disséminés (spotted ore) sont présentes au-dessus de ces lentilles minéralisées. En 1980, Falconbridge Copper avait estimé les ressources à 131 352 tonnes métriques titrant 0,79 % Cu et 0,46 % Ni. Ce calcul était basé sur les résultats de plus de 100 forages effectués par la société RM Nickel à la fin des années cinquante.

En 1988, Equinox Resources et Minnova mentionnent qu'à l'intérieur des ressources mentionnées précédemment, il existe une zone plus riche avec des ressources probables de 6 527 tonnes métriques à 2,34 % Ni, 2,19 % Cu, 1,58 g/t Pt et 4,63 g/t Pd qui seraient accessibles par une fosse à ciel ouvert. En 1999, Ressources Dasserat, une société privée d'exploration minière, acquiert la propriété et, en juin 2000, effectue 14 forages dans cette zone plus riche (forages D-1 à D-14). En août 2000, une étude de rentabilité effectuée par l'ingénieur C.A. Veilleux pour le compte de Ressources Dasserat indique une ressource exploitable à ciel ouvert de 6 366 tonnes métriques à 3,571 g/t Pd, 1,310 g/t Pt, 2,180 % Ni et 2,353 % Cu. Aucune personne qualifiée n'a complété les travaux requis pour classer ces ressources estimées comme des ressources minérales conformes aux standards actuels. De même, la Société ne considère pas ces données antérieures comme des ressources minérales conformes aux standards actuels et l'estimation historique ne doit pas être considérée comme fiable.

Cette propriété de 1304,5 ha présente un potentiel de découverte élevée. En effet, le contact inférieur du Gabbro de Horseshoe, qui constitue l'horizon minéralisé, a fait l'objet de très peu de travaux d'exploration à l'extérieur de la zone RM Nickel. Le potentiel pour y trouver de nouvelles lentilles est excellent. Les travaux effectués entre 1980 et 1998 par Corporation Mnière Inmet (anciennement Minnova et Corporation Falconbridge Copper) et ses partenaires (Exploration Maude Lake Itée, Equinox Resources Ltd et Technigen Platinum Corporation) ont permis de mettre à jour de nombreux indices d'or et de métaux de base sur la propriété : l'indice Provencher (2,0 g/t Au sur 10,0 m), First Zone (6,2 g/t Au sur 2,8 m), West Gan (1,3 % Cu sur 2,1 m et 7,35 % Zn sur 0,9 m) et Gan Copper. Ce dernier indice est associé à une zone de dalmatianite, une altération typiquement associée aux gîtes de sulfures massifs du camp minier de Noranda.

Les données présentées dans ce communiqué de presse ont été compilées par Raynald Vincent, ingénieur et personne qualifiée au sens de la Norme canadienne 43-101. L'information est jugée fiable, mais doit être vérifiée. Pour ces motifs, elle doit être considérée comme incertaine tant que des travaux d'exploration supplémentaires n'auront pas été réalisés.

Termes de l'entente

Pour acquérir cette propriété, Radisson accepte, à la signature de l'entente, de payer un montant de 75 000 \$ et d'émettre 500 000 actions de classe A aux Vendeurs. Radisson aura alors une période de 6 mois afin de conduire une vérification diligente du projet. Elle pourra lever l'option d'achat sur la propriété en contrepartie d'une redevance de 2 % NSR au bénéfice du vendeur, du paiement de la somme de 175 000 \$ en espèces et de l'émission de 1 500 000 actions de catégorie A du capital social de l'acquéreur en deux versements : un premier versement de 100 000 \$ en espèces et de 1 000 000 actions de catégorie A du capital social de l'acquéreur à la date de la levée de l'option d'achat et un second versement de 75 000 \$ en espèces et de 500 000 actions de catégorie A du capital social de l'acquéreur au plus tard douze mois suivant la date de la signature de la convention. Le vendeur pourra racheter un intérêt indivis de 10 % dans la propriété en remboursant à Radisson un montant égal à 10 % des travaux réalisés sur la propriété depuis la date de la convention, y compris les travaux de mise en exploitation d'un gisement sur la propriété, et en assumant une quote-part de 10 % des coûts des travaux qui sont affectés à la propriété subséquentement à l'avis de rachat. La redevance sera réduite à 1,8 % NSR (2 % de 90 %). Radisson aura aussi l'option d'acquérir du vendeur la redevance de 2 % NSR en contrepartie, au choix du vendeur, du paiement de la somme de 1 000 000 \$ ou de l'émission de 3 000 000 actions du capital social de Radisson.

La vérification diligente sera effectuée sous la direction de l'équipe d'exploration hautement qualifiée de Radisson en Abitibi constituée de MM. Dale Hendrick, ingénieur, président du conseil d'administration et membre du comité de vérification de la Société, de Paul Cregheur, membre du conseil d'administration et consultant en exploitation minière, ainsi que de Raynald Vincent, ingénieur (Québec) et géologue consultant pour la Société.

L'USINE DE TRAITEMENT O'BRIEN : En octobre 1977, Goldfield Mining Consolidated (Goldfields) acquiert un intérêt de 51 % dans Darius Gold Mines Inc., laquelle avait auparavant acquis la propriété O'Brien. L'usine de traitement par flottaison localisée sur la propriété O'Brien a été opérée de 1978 à 1983 par Darius-Goldfields, puis par Novamin-Breakwater. L'usine n'est pas opérationnelle actuellement. En décembre 2006, les coûts pour remettre cette usine en fonction ont été estimés à 3,5 M\$. Présentement, Radisson croit que l'usine constituera un effectif très rentable et utile lorsqu'elle sera de nouveau opérationnelle.

Suite à la remise en opération de l'usine, Radisson a l'intention d'y traiter du minerai à forfait tout en poursuivant le développement du projet minier aurifère O'Brien–Kewagama. La Société souhaite éventuellement alimenter l'usine avec son propre minerai. L'équipe de gestion de Radisson croit qu'il existe une demande potentielle amplement suffisante dans la région pour offrir le traitement de minerai à forfait. De plus, puisque le minerai de cuivre-nickel provenant de la propriété RM Nickel, décrite plus haut, peut être traité par le circuit de flottaison de l'usine O'Brien, l'acquisition possible de la propriété RM Nickel par Radisson la rend encore plus intéressante. Originellement d'une capacité de traitement de 250 tonnes par jour l'usine a été conçue de manière à facilement doubler sa capacité de traitement à 500 tonnes par jour.

L'usine comprend un système de concassage standard qui réduisait le grain du minerai à 5/16 de pouce. Un premier broyage était effectué par un broyeur à boulets en circuit fermé. L'or grossier libre était ensuite retiré par gravimétrie à la sortie du circuit de broyage primaire. La décharge du circuit de broyage primaire était traitée puis envoyée en vrac à la flottaison des sulfures. Le concentré de flottaison sulfuré était finement broyé et épaissi jusqu'à ce qu'il atteigne 50 % à 60 % solide. La dissolution de l'or s'effectuait par cyanuration dans une série de cinq réservoirs. L'or dissout était adsorbé par le charbon activé dans un circuit de charbon en pulpe à quatre phases, puis désorbé du charbon dans un circuit de redissolution comprenant trois réservoirs situés dans le secteur sécurisé. L'or était déposé par extraction électrolytique sur des cathodes en laine d'acier. Les cathodes, de même que les concentrés obtenus par gravité, étaient affinés en lingots d'or prêts pour le transport.

Grâce à la capacité de son circuit de flottaison, l'usine de Radisson est idéale (1) pour récupérer l'or de son projet O'Brien–Kewagama et (2) pour traiter le minerai de gisements locaux, puisqu'il n'existe aucune usine possédant des capacités aussi flexibles dans la région. M. Paul Cregheur, membre du conseil d'administration et consultant minier de Radisson, supervisera la réfection de l'usine.

De plus, M. Paul Cregheur va commencer à planifier le programme d'échantillonnage en vrac souterrain sur la zone 36 Est.

La Bourse de croissance TSX n'accepte aucune responsabilité concernant l'authenticité ou l'exactitude des informations contenues dans ce communiqué de presse.

Pour plus d'informations :

Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président et chef de la direction
Tél. : (416) 920-2748
kmurton@radissonmining.com

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, directeur financier et secrétaire-trésorier
Tél. : (819) 797-0606
dlacasse@radissonmining.com

Gus Garisto
Relations auprès des investisseurs
Tél. : (416) 607-6023

Site WEB
www.radissonmining.com